

**DEMANDE DE DISPENSE DE PAIEMENT DE LA TAEMUP* POUR UN NAVIRE
APPARTENANT A UN NÉGOCIANT**

** taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel (DAFN / DAP)*

Je soussigné,
représentant légal de l'entreprise
sollicite la dispense de paiement de la TAEMUP au titre de l'année _____ pour le navire

Nom :

Type :

Enregistré sous le numéro :

Moteur : marque :
 type :
 puissance :

Ci-joint le certificat d'enregistrement, la facture ou l'acte de vente établi au nom de la société.
Si la demande de dispense n'est pas déposée par le représentant légal, un mandat conféré par ce dernier, accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité à jour, devra être joint.

L'entreprise que je représente s'engage à :

- **Ne pas faire naviguer ledit navire en dehors d'un essai en mer pour un client (voir cadre ci-dessous).**
- **Faire figurer ledit navire dans sa comptabilité, qui sera tenue à disposition du GUFiP, sur simple demande de sa part.**

IMPORTANT

→ Toute sortie en mer, dans le cadre exclusif d'un essai client, devra obligatoirement faire l'objet d'une demande d'autorisation temporaire*, déposée auprès des affaires maritimes.

Cette autorisation ne peut pas dépasser la journée.

→ Tout autre motif de sortie en mer est incompatible avec cette demande de dispense de paiement. En cas de manquement, il sera appliqué des majorations sur le montant de la taxe annuelle non payée et d'autres sanctions administratives pourront être prononcées.

→ La vente du navire, son changement de domaine ou de pavillon, conduira à la fin de la dispense.

** Via le formulaire prévu à cet effet*

Fait à
le

(signature et cachet de l'entreprise)